

secrétariat du comité préparatoire ainsi que de la Conférence;

4. *Recommande également* que l'Assemblée générale, compte tenu des propositions faites par l'organe préparatoire à sa première session, ouvre les crédits nécessaires pour permettre au Service de la promotion de la femme de s'acquitter de ses fonctions;

5. *Recommande en outre* que, en vue de réaliser les objectifs de la Décennie, l'organe préparatoire établisse, en se fondant sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, un projet d'étude prospective sur la condition de la femme s'étendant jusqu'à l'an 2000, qui sera soumis à la Conférence mondiale pour examen;

6. *Encourage* les Etats Membres à envisager la création de comités nationaux chargés, par exemple, d'aider à la préparation de la Conférence au niveau national, à l'organisation de consultations sur des questions et thèmes intéressant la Conférence et à l'établissement de rapports nationaux;

7. *Invite* les commissions régionales à tenir des consultations, dans la limite des ressources disponibles, au sujet des questions et thèmes à examiner lors de la Conférence ainsi que des arrangements administratifs qu'il faudra prendre au niveau régional pour préparer la Conférence, et à soumettre à l'organe préparatoire les résultats de ces consultations;

8. *Invite* les Etats Membres à communiquer par écrit, avant le 1^{er} juillet 1982, leur opinion sur les objectifs proposés et les thèmes spécifiques de la Conférence, afin que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires puisse établir, avant le 31 janvier 1983, un rapport fondé sur leurs observations dont la Commission, en sa qualité d'organe préparatoire, sera saisie pour examen à sa session extraordinaire de 1983;

9. *Invite également* les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et les organisations intergouvernementales à donner au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires leur avis par écrit sur leurs contributions à la Conférence et sur les questions et thèmes que la Conférence pourrait examiner, en vue de présenter à l'organe préparatoire un rapport d'ensemble;

10. *Prie* le Secrétaire général d'engager des consultations interorganisations au sujet des questions et thèmes à aborder lors de la Conférence, en vue de présenter à l'organe préparatoire, lors de sa première session, un rapport interorganisations à ce sujet;

11. *Décide* d'examiner à sa première session ordinaire de 1983, au titre de la question de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa première session en tant qu'organe préparatoire de la Conférence mondiale.

23^e séance plénière
4 mai 1982

1982/27. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1998 (LX) du 12 mai 1976 et 1981/13 du 6 mai 1981, relatives à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux survenus en ce qui concerne l'organisation de l'Institut⁴⁰,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur sa deuxième session⁴¹,

Exprimant sa satisfaction devant le programme et les activités de l'Institut approuvés pour 1982-1983,

Prenant note en les appréciant des efforts du pays hôte pour assurer l'achèvement des locaux de l'Institut à Saint-Domingue d'ici à juin 1982,

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le transfert des opérations de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à son siège en République dominicaine;

2. *Souligne* que les activités de recherche et de formation de l'Institut devraient viser à renforcer les liens entre les questions intéressant les femmes et les grandes activités de développement à tous les niveaux;

3. *Approuve* la notion de réseaux à élaborer progressivement avec les organismes des Nations Unies et les institutions régionales et nationales, en tant que mode d'opération pour l'exécution des programmes de l'Institut;

4. *Réaffirme* la nécessité d'une coopération étroite et continue entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations et l'Institut, en particulier dans le domaine de la recherche et de la formation, qui conduise à une intensification des activités de coopération technique au service du développement;

5. *Prie* les commissions régionales, les institutions spécialisées et les autres organes et organismes des Nations Unies de collaborer pleinement avec l'Institut et de lui apporter leur appui, en particulier dans la programmation et l'exécution d'activités conjointes;

6. *Demande* à tous les Etats Membres de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ou de coopérer par d'autres moyens avec l'Institut de façon à assurer le financement régulier et efficace de ses programmes;

7. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport sur les activités et le programme de l'Institut à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session.

23^e séance plénière
4 mai 1982

⁴⁰ E/1982/33.

⁴¹ E/1982/11.